

Rouen, le 26 janvier 2011

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

À

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements privés.

Division de l'Organisation

Scolaire

Bureau C

Dossier suivi par
Frédéric LECOQ

Téléphone
02 32 08 99.68

Fax

02 32 08 99.71
Mél.

acmo76@ac-rouen.fr

5 place des Faïenciers
76037 Rouen cedex

Objet : rappel de l'utilité des « gestes-barrières ».

La lutte simple contre les infections saisonnières, souvent responsables d'absentéisme scolaire, en particulier dans les petites classes, passe par le maintien d'attitudes quotidiennes d'hygiène générale.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir rappeler à l'ensemble des élèves scolarisés dans l'établissement que vous dirigez, ainsi qu'aux personnels, la nécessité de respecter les « gestes-barrières » qui participent au bon état d'hygiène générale en milieu scolaire :

- se laver les mains plusieurs fois par jour, au savon et durant 30 secondes,
- utiliser un mouchoir jetable pour éternuer ou tousser,
- jeter immédiatement ce mouchoir à la poubelle et se laver les mains à nouveau.

Ces précautions constituent une protection contre la propagation de nombreuses maladies : elles sont rappelées dans l'encart du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°31 du 27août 2009 et demeurent d'actualité.

Ces mesures individuelles s'accompagnent du souci constant de veiller au bon état des installations sanitaires et d'utiliser, dans la mesure du possible, des produits d'hygiène adaptés (savon liquide, essuie-mains jetables...).

Je vous remercie de votre collaboration.



Philippe CARRIÈRE.